

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

Dossier suivi par Mme BONTEMPS-COSTA

Tel 01 81 74 23 30

**AVIS DE CONCOURS SUR TITRE  
D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE CLASSE NORMALE**

- ✓ **Vu** l'article L1, L2, L5 du code de la fonction publique,
- ✓ **Vu** le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.
- ✓ **Vu** le Décret n°2021-1257 du 29 septembre 2021 portant statut particulier du corps des aides-soignants et des auxiliaires de puériculture de la fonction publique hospitalière.

---

**UN CONCOURS SUR TITRE  
EN VUE DE POURVOIR  
4 POSTES  
SERA ORGANISE DANS L'ETABLISSEMENT  
LE 29 OCTOBRE 2024**

---

Le concours aura lieu au Groupe Hospitalier Sud Ile de France.

Les candidats doivent posséder la nationalité française ou être ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen.

La condition de nationalité doit être remplie au plus tard à la date de la 1ère réunion du jury chargé de sélectionner les candidatures. Jouir de ses droits civiques, c'est-à-dire avoir le droit de vote et pouvoir se présenter à une élection en France ou dans l'Etat dont le candidat est ressortissant. N'avoir fait l'objet d'aucune condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire incompatible avec l'exercice des fonctions ; ou ne pas avoir subi une condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions pour les ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne, ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen. Se trouver en position régulière au regard du Code du service national pour les candidats de nationalité française ou en position régulière au regard des obligations de service national de l'Etat dont ils sont ressortissants, pour les candidats ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne, ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen. Remplir les conditions d'aptitudes physiques exigées pour l'exercice de la fonction.

Peuvent faire acte de candidature, les titulaires :

- Soit du diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture,
- Soit du certificat d'aptitude aux fonctions d'auxiliaire de puériculture,
- Du diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture,

Les candidatures doivent être adressées **PAR COURRIER RECOMMANDE (le cachet de la poste faisant foi)**, à la Direction des Ressources Humaines du Groupe Hospitalier Sud Ile de France – service concours – 270, Avenue Marc Jacquet - 77000 MELUN - **AVANT LE 28 SEPTEMBRE 2024 MINUIT** accompagnées des pièces suivantes :

- Une lettre de motivation,
- Un curriculum vitae détaillé,
- La photocopie du diplôme,
- Les deux dernières fiches de notation, le cas échéant,
- Une copie de la carte d'identité en cours de validité,
- Le cas échéant un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document, ou, pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national, une pièce attestant leur situation au regard du code du service national.

**Les candidats doivent transmettre leurs documents sous le format recto uniquement (pas de recto/verso), pas d'agrafes ni de reliure en spirale (uniquement coulissante)**

**Tout dossier incomplet et ne respectant pas le mode d'envoi ne sera pas retenu.**

Melun, le 13 août 2024

Pour le directeur empêché et par délégation,

  
Patrick NATOLY  
Directeur adjoint